

PLAN LOCAL D'URBANISME  
de **TREPAIL**

Plan n°5.2.A  
Servitudes d'Utilité Publique  
1/10 000ème

Projet arrêté le 27 mars 2017

Approuvé le

Pour la Présidente de la  
Communauté Urbaine du  
Grand Reims

Pierre Georin  
Vice-Président



**LEGENDE**

AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).  
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE



**AS1** Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux



**EL7** Circulation routière - Servitudes d'alignement (non matérialisé sur le plan - cf se reporter à la liste des servitudes)



**14 ERDF** Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques  
- lignes aériennes  
- lignes souterraines

**T7** Relations aériennes - Servitudes aéronautiques  
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières"  
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

